



**ROTARY INTERNATIONAL
District 1650**



Bureau 2010-2011

Rotary Club Rennes-Nord

Siège : Restaurant Lecoq-Gadby

Président : Gérard PAGER

Président élu : Jean-Paul GATEL

Président sortant : Jean-Louis BURGOT

Secrétaire : Anne FOUCHE

Trésorier : Pierre-Olivier BAYEC

Chef du Protocole : Jean-Guy FONTAINE



156, rue d'Antrain

35700 RENNES

☎ 02 99 38 05 55

Site du club :

www.rotary-rennesnord.org

Président du Rotary International : Ray KLINGINSMITH

Gouverneur du District 1650 : Jean-Marc TANIOU

Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT	1
CALENDRIER DES MOIS A VENIR	2
DATES A RETENIR	3
REUNION DU COMITE DU 3 JANVIER 2011	4
REUNION DU 20 JANVIER 2011	5
ACCESSIBILITE AU CADRE BATI.....	6
LETTRE DU GOUVERNEUR	14
NOUVELLES	15
ACTION JEUNESSE INTERCLUBS	16
ASSEMBLEE INTERNATIONALE DU ROTARY A SAN DIEGO	17

Février 2011

LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e)s Ami(e)s,

Les membres de notre Club ont contribué pour un montant de 2 727 dollars US à la Fondation Rotary.

Je vous transmets les remerciements reçus de la fondation.

Une soirée consacrée à la Fondation aura lieu le lundi 21 février chez le Coq Gadby. Vous pouvez vous inscrire auprès du Proto.

Vous avez été très sollicité en janvier avec le Salon de l'Etudiant et le Don du Sang.

Je remercie tous ceux d'entre vous qui ont participé, en fonction de leur disponibilité.

Vous le serez encore, puisque les Club de Rennes vont accueillir 14 jeunes du 26 juin au 8 juillet.

Nous recherchons deux familles pouvant accueillir chacune deux jeunes du 26 juin au 3 juillet.

Gérard PAGER

CALENDRIER DES MOIS A VENIR

FEVRIER

Jeudi 3 février	19 h 30	Apéritif	Dîner de Comité
Jeudi 10 février	19 h 30	Dîner de camaraderie	
Jeudi 17 février	19 h 30	Apéritif	
Jeudi 24 février	19 h 30	Dîner mixte	Les « Oiseaux d'architecture » par Etienne CHOUINARD

MARS

Jeudi 3 mars	19 h 30	Apéritif	Dîner de comité
Jeudi 10 mars	19 h 30	Dîner de camaraderie	
Jeudi 17 mars	19 h 30	Apéritif	
Jeudi 24 mars	19 h 30	Dîner de camaraderie	
Samedi 26 mars		<u>CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DU CLUB</u>	
Jeudi 31 mars	19 h 30	Apéritif	

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de:

Jean-Pierre NEIVA

06 26 71 46 68

Ou par E-mail : jeanpierre.neiva@gmail.com

En cas de modification prévenir notre Proto au plus tard le mardi soir précédent

DATES A RETENIR

- Lundi 7 février : Inner Wheel. conférence de Michèle AGRAPART-DELMAS (psychocriminologue et rotarien à Paris Nord Est). les femmes criminelles
- Lundi 21 février : Dîner organisé par Rotary Club Rennes qui reçoit Patrick Lemoine, Président de La Fondation du Rotary International District 1650
- Samedi 26 mars :** **50^{ème} Anniversaire du Club**
- Samedi 2 avril : Conférence de District à Lannion
- Dimanche 22 mai :** **Rallye du Club**
- Samedi 13 juin : Assemblée de District à Rennes
- Jeudi 30 juin : Dîner de passation

REUNION DU COMITE DU 3 JANVIER 2011

Diffusion : Membres du Club

Rédaction : Jean-Pierre Neiva

Présence : Gérard Pager
Jean-Paul Gatel
Pierre-Olivier Bayec
Stéphane Pelletier
Jean-Pierre Neiva Palhares
Michel Tesson

Le Comité remercie vivement Armelle et Pierre-Olivier pour leur gentillesse et le plaisir gustatif qu'ils nous ont fait.

Voici les questions qui ont été traitées :

Calendrier

- lors du dîner de camaraderie du 27 janvier, Yves Neveu nous parlera de « l'accessibilité au cadre bâti » ;
- le 24 février, Etienne Chouinard nous parlera des « oiseaux d'architecture » ;
- le comité propose aux nouveaux amis et arrivants de faire leur conférence statutaire au cours d'un repas de camaraderie ou lors d'un apéritif (à leur convenance). Michel Tesson rappelle qu'il est indispensable que ces conférences soient faites.
- Pour les apéritifs,
 - o Jean-Pierre Neiva propose que l'un de nous présente un film, un livre, un thème qui lui sont chers.

Subventions

- Gérard Pager nous invite à verser 300€ pour une œuvre au Népal dont s'occupe Marie-France Jamain.
- 350 € sont versés au bénéfice de l'IME de Bruz

Actions

- Action contre la mucoviscidose
 - o En relation avec les instances du scrabble, un tournoi sera organisé le 1^{er} mai, si possible à l'INSA qui nous avait accueillis l'an dernier. Jean-Paul Gatel nous dit être en relation avec une responsable nationale, Madame Dareau.
 - o Jean-Paul propose que soit organisé un tournoi de golf en juin, septembre ou octobre, toujours dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose. Fabrice Blanchard et son épouse pourraient s'en occuper, s'ils l'acceptent.

Le Cinquantenaire

- Michel Tesson demande que la publication de la synthèse du déroulement des cinq dernières années de notre club puisse être effectuée après les fêtes du Cinquantenaire pour que l'on puisse y faire figurer la présidence de Gérard.
- Michel propose à Gérard de rédiger un résumé des 50 années de notre club avec l'aide de Pierre Druelles et de lui-même. Ce document sera distribué le 26 mars.
- Le trombinoscope : à paraître avec les épinglettes des décorés ;
- Nos amis allemands de Dormagen souhaitent que l'on mentionne le fait que notre 50^{ème} anniversaire correspond au 35^{ème} anniversaire du jumelage.

Une excellente soirée se termine vers 23 heures après que Stéphane se soit coiffé de la magnifique couronne des rois. Les malheureux perdants se sont consolés en gardant le goût exquis de la galette.

Jean-Pierre Neiva

REUNION DU 20 JANVIER 2011

En l'absence de Gérard, Patrick David préside.

Il donne la parole à Claude Chéruy pour un rapport sur l'état d'avancement de la préparation du cinquantenaire.

Claude confirme que le dîner aura lieu au siège. Les allemands de Dormagen font le déplacement, ils logeront à Saint-Grégoire, et arriveront le vendredi soir. Le samedi ils feront des visites à Rennes, et assisteront au dîner servi vers 20h - 20h30. Le thème sera celui des années 60. Une junior entreprise News Events nous assiste dans la préparation des festivités.

Puis à Anne Fouché concernant le Salon de l'étudiant.

Le Salon a eu lieu la semaine précédente du jeudi 13 au samedi 15 janvier. Anne rappelle que l'action est conduite par notre club mais en inter-club (les 5 clubs rennais). Les affiches ont été refaites pour être adaptées et mises à jour. Les petites brochures n'avaient pas été refaites mais un petit nombre a été fabriqué à la demande des rotariens présents sur le stand : leur disponibilité semble nécessaire. Anne expose que des améliorations peuvent être apportées concernant le stand et la communication. Cependant, il convient peut-être de se poser préalablement la question de savoir si les rotariens sont toujours motivés par cette action : une quinzaine de rotariens seulement a participé sur les 200 que comptent les clubs de Rennes, pourquoi si peu ? Ce chiffre est-il le signe d'un désintérêt pour l'action, d'un emploi du temps trop chargé (plusieurs actions rotariennes en janvier) ?

Les échanges sont animés et il faut des interventions de Patrick pour ramener le calme.

Le Don du Sang se déroulera les 28 et 29 janvier. Il manque des volontaires pour l'animation Place de la Mairie le samedi, et pour le tractage le vendredi matin. Jean-Claude Régent précise qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires pour l'accueil et l'accompagnement des donateurs. Le message est relayé par Anne, par email.

L'heure statutaire est largement dépassée, Patrick et Jean-Pierre Neiva lèvent la séance.

Anne FOUCHE

ACCESSIBILITE AU CADRE BATI

Objectifs de la loi du 11 février 2005

Rotary club de Rennes-Nord
Causerie animée par Yves NEVEU

Loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées

Article 1^{er}

« **La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale** »

L'insertion des personnes handicapées

1 des 3 chantiers prioritaires du quinquennat présidentiel

• *Discours J. Chirac 14 juillet 2002 :*

- lutte contre le cancer
- sécurité routière
- Insertion des personnes handicapées

Loi du 11 février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Article 1^{er}

- « Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de l'altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant
- Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.
- L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions.
- A cette fin l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes **handicapées** ».

La loi de 2005

Une loi, un principe : l'accessibilité de tout à tous

- *Chapitre Ier : Scolarité, enseignement supérieur et enseignement professionnel.*
- *Chapitre II : Emploi, travail adapté et travail protégé.*
- *Chapitre III : Cadre bâti, transports et nouvelles technologies*

□ Une forte demande de reconnaissance symbolique

- « Accéder en toute autonomie »
- Égalité de traitement

□ La réponse des textes réglementaires

- « ...avec la plus grande autonomie possible »
- « ... qualité d'usage équivalente »
- Pas de quotas

Les nouvelles règles

Continuité de la chaîne du déplacement

La loi : Titre IV "accessibilité » - Chapitre III "cadre bâti, transports et nouvelles technologies » Un sujet transversal par excellence

Art. 45 - « La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

- Prise en compte de la difficulté visuelle
- Prise en compte de la difficulté auditive
- Prise en compte de la difficulté motrice

Tous types de handicap pris en compte

- Accessibilité « ... à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,... »
- La liste reste ouverte (personnes obèses, de très petite ou de très grande taille, ...)

Un contexte international et national favorable une évolution sémantique...

Définition de la CIF

(Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé, de l'organisation mondiale de la santé)

- Pour la CIF, l'état de fonctionnement et de handicap d'une personne est le résultat de l'interaction dynamique entre son problème de santé et les facteurs contextuels.
- L'environnement peut donc jouer un grand rôle dans l'aggravation ou l'atténuation des difficultés des personnes handicapées à participer à la vie sociale.

Définition adoptée en France

- « L'accessibilité au cadre bâti, à l'environnement, à la voirie et aux transports publics ou privés, permet leur usage sans dépendance par toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...) ou bien encore de circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussette...) ».

L'attente de l'utilisateur vis-à-vis de son espace à vivre



Il s'agit donc de :

- raisonner "utilisateur autonome et indépendant"
- identifier les fonctions essentielles qui permettent autonomie et indépendance
- Identifier les interactions utilisateurs/ environnement pour repérer les risques de situations de handicap

Le contexte social, un enjeu de société...

Egalités des droits et des chances, participation et citoyenneté ... des enjeux sociaux très forts réclamés par tous, pour tous.

Le vieillissement de la population : 30 millions de personnes handicapées en Europe, doublement des plus de 60 ans à l'horizon 2020

*13,4% de la population française, présentent une déficience motrice

*13 % de la population, soit près de 6 millions de personnes déclarent éprouver une gêne dans leurs déplacements à l'extérieur ou à l'intérieur de leur domicile

*6,6%, présentent une déficience mentale

*11,4%, dont 3,1 millions de déficients visuels présentent une déficience sensorielle

La situation de handicap commence avec la situation de gêne

Les personnes ÂGÉES et les AUTRES

Les personnes HANDICAPÉES

Touchées par le handicap de l'âge, elles ne se reconnaissent pas comme handicapées et admettent difficilement des actions particulières. Elles recherchent la reconnaissance et admettent des aménagements particuliers adaptés.

Enquête HID (Handicap- Invalidité- Dépendance) du ministère de la Santé de 2004* Réalisée auprès des + de 20 ans

Les nouvelles règles

Champs d'application

Dispositif réglementaire

Principales nouveautés

Objectifs

Accessibilité des transports pour 2015 – étape intermédiaire 2008 SDA Commission
accessibilité et élaboration PAVE pour fin 2010

Accessibilité ERP/IOP pour 2015 – étape intermédiaire 2010/2011 diag. Acces.

Exigences

- Continuité de la chaîne de déplacement
- Tous types de handicap
- Accessibilité et non adaptabilité du logement (RDC étage ascenseur et MI) Maison individuelle (exceptée à destination personnelle)

Contrôles

Dossier d'autorisation de travaux (ERP)

Attestation de respect des règles d'accessibilité après PC CCDSA : composition et compétence

SDA : schéma directeur accessibilité

MI : maison individuelle

PAVE : plan mise accessibilité voirie et espaces publics

ERP : établissement recevant du public

Caractéristiques supplémentaires pour :

- Enceintes sportives et établissements de plein air
- Établissements conçus en vue d'offrir au public une prestation visuelle ou sonore

Règles particulières d'accessibilité (différentes) pour :

- Établissements pénitentiaires
- Certains établissements militaires
- Centre de rétention administrative et locaux de garde à vue
- Chapiteaux, tentes et structures, gonflables ou non
- Hôtels-restaurants d'altitude et refuges de montagne
- Établissements flottants.

Principales nouveautés

Approche fonctionnelle du bâtiment :

- cheminements extérieurs
- stationnement
- accès au bâtiment
- parties communes intérieures (circulations horizontales et verticales, revêtement de parois, portes et sas)
- équipements intérieurs et extérieurs
- qualités générales du bâtiment (éclairage)
- spécificités logement (intérieur des logements, locaux collectifs, celliers et caves)
- spécificités ERP (accueil, équipements mobiles, sorties...)
- etc.

Étend le champ de réflexion et de conception aux principes :

- de repérage des éléments structurants du cheminement,
- signalisation, guidage, liaison continue
- d'absence de danger physique,
- d'absence de gêne visuelle ou sonore,
- d'atteinte et d'usage assis/debout

En plus des caractéristiques dimensionnelles habituelles

Chaque article des arrêtés est donc construit sur la même logique :

- repérage et guidage
- caractéristiques dimensionnelles
- atteinte et usage
- sécurité d'usage
- etc.

Evolutions issues de la loi,

Définition de l'ERP (• Article R 123-2 du CCH)

Pour l'application du présent chapitre, constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel.

Les ERP existants, un calendrier très contraint et a plusieurs vitesses

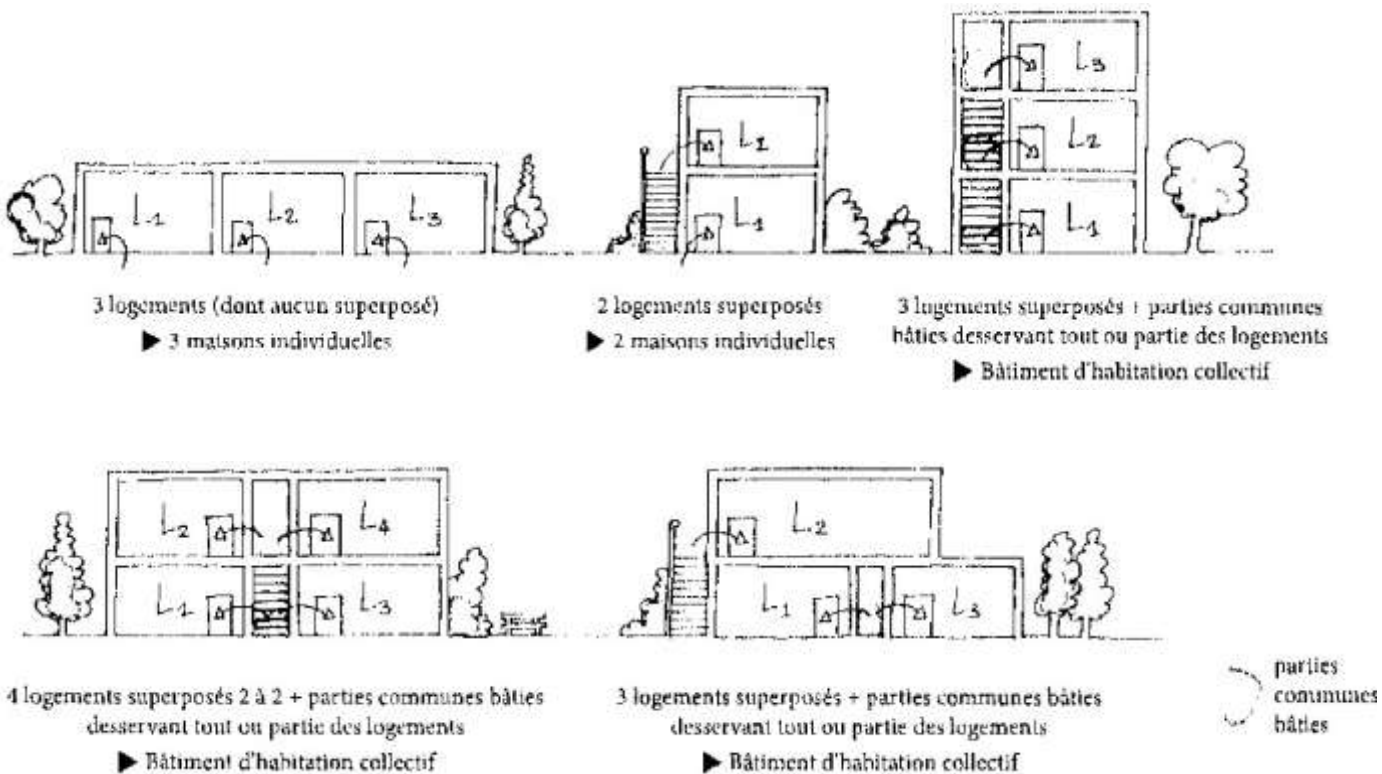
Une réglementation applicable dès 2007

- Applicable aux demandes d'autorisation de construire ou aux déclarations préalables déposées à partir du 1^{er} janvier 2007.

ERP

- Au plus tard le 31 décembre 2010, sont concernées les parties de bâtiment des préfectures où sont délivrées les prestations offertes au public
- Au plus tard le 31 décembre 2007, l'ensemble des prestations concernées doivent pouvoir être délivrées aux personnes handicapées dans au moins une partie du bâtiment.
- Au plus tard le 31 décembre 2010, sont concernées les parties classées en établissement recevant du public des bâtiments accueillant des établissements d'enseignement supérieur et appartenant à l'Etat.
- Au plus tard le 31 décembre 2010, sont concernés les ERP (professions libérales) créés après le 1^{er} janvier 2007 par changement de destination dans d'anciens logements

Définition de la maison individuelle



Les logements neufs, un calendrier très contraint et a plusieurs vitesses

Une réglementation applicable dès 2007

- Applicable aux demandes d'autorisation de construire ou aux déclarations préalables déposées à partir du 1^{er} janvier 2007.

BH

- A compter du 1er janvier 2008 : accès aux terrasses et balcons, le seuil et les portes permettent, par des aménagements simples, le passage des personnes handicapées il pourra se faire, par exemple, par l'intermédiaire d'un plan incliné. Mais attention à prévoir les hauteurs de garde-corps en conséquence.
- A compter du 1er janvier 2010, au moins une salle d'eau doit être équipée de manière à permettre, par des aménagements simples, l'installation ultérieure d'une douche accessible.
- A compter du 1er janvier 2008 : pour tous les bâtiments sans ascenseur et qui comportent plus de quinze logements en étages au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée, le "principe de l'installation ultérieure" d'un ascenseur doit être prévu dès la construction

Les procédures de contrôle

L'attestation (Arrêté du 3/12/2007)

- Opérations soumises à PC :
 - construction de bâtiments d'habitation collectifs,
 - construction des maisons individuelles (sauf pour usage propre), - création de logements par changement de destination,
 - construction ou création d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public,
 - travaux sur ERP ou IOP existants si changement de destination.
- Obligatoirement fournie dans un délai de 30 jours à l'achèvement des travaux
 - Attestation de prise en compte (*ce que dit la loi*) et de respect (*ce que dit le décret*) des règles d'accessibilité
 - A l'initiative du maître d'ouvrage pour :
 - L'autorité ayant délivré le PC (*ce que dit la loi et le décret*)
 - Le maire (*ce que dit le décret*)

Ainsi qu'il est dit à l'article L. 460-1 du code de l'urbanisme :

"Le représentant de l'État dans le département, le maire ou ses délégués ainsi que les fonctionnaires et les agents commissionnés à cet effet par le ministre chargé de l'urbanisme et assermentés peuvent à tout moment visiter les constructions en cours, procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles et se faire communiquer tous documents techniques se rapportant à la réalisation des bâtiments, et en particulier ceux concernant l'accessibilité aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap. Ce droit de visite et de communication peut aussi être exercé après l'achèvement des travaux pendant deux ans.

Les dérogations

Bâtiments neufs

Plus de dérogation dans un bâtiment neuf (CE du 21/07/09)

Bâtiments existants

- Etablissement classé ou champ établissement classé
- Impossibilité technique
- Disproportion coût/avantage

Et, éventuellement

- Si impact significatif dérogation sur accessibilité bâtiment existant où réside une personne handicapée : => offre de relogement si parc > 500 logts
- Dérogation sur ERP existant avec mission de service public : => mesure de substitution (humaine, organisationnelle, technique).

Les Sanctions

Sanction administrative

Une collectivité publique ne peut accorder une subvention pour la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre d'un bâtiment soumis aux dispositions des articles L. 111-7-1, L. 111-7-2 et L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation que si le maître d'ouvrage a produit un dossier relatif à l'accessibilité. L'autorité ayant accordé une subvention en exige le remboursement si le maître d'ouvrage n'est pas en mesure de lui fournir l'attestation prévue à l'article L. 111-7-4 dudit code.

Sanction Pénale

Est puni d'une amende de 45 000 EUR le fait, pour les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution de travaux, de méconnaître les obligations imposées par les articles L. 111-4, L. 111-7, L. 111-8, L. 111-9, L. 112-17, L. 125-3 et L. 131-4, par les règlements pris pour leur application ou par les autorisations délivrées en conformité avec leurs dispositions. En cas de récidive, la peine est portée à six mois d'emprisonnement et 75 000 EUR d'amende.

En cas d'inexécution, dans les délais prescrits, de tous travaux accessoires d'aménagement ou de démolition imposés par les autorisations mentionnées au premier alinéa ; Les personnes morales peuvent être tenues responsables des infractions aux règles d'accessibilité

LETTRE DU GOUVERNEUR

Février, le mois de l'Entente Mondiale

Chères Amies rotariennes, Chers Amis rotariens,

« **L'Entente Mondiale et l'Entente entre les Peuples...** » furent le rêve des Fondateurs du Rotary International.

Paul Harris a écrit :

*«Ma plus grande satisfaction au sein du Rotary a été de voir qu'en pratiquant la **tolérance** et la **bonne volonté** en adhérant aux principes rigoureux **d'amitié** et de **compréhension internationale**, le Rotary s'est avéré à même d'encercler le Monde avec ses idéaux d'amitié, de camaraderie et de service».*

A travers ces propos, nous devons nous rappeler un des thèmes fondamentaux de notre mouvement : **«l'entente mondiale et la construction de la Paix».**

Tolérance, bonne volonté, amitié et compréhension ne sont-elles pas toujours les valeurs-clés de la construction de la Paix ? A nous de promouvoir ces valeurs qui doivent être les nôtres dans nos Clubs, dans notre District et à l'International ?

Quels sont nos moyens d'action ?

Les Programmes du District :

- Bourses du district (études et professionnelles).
- Réseau des Entreprises (les stages en entreprise à l'étranger).

Les Programmes du Rotary International :

- Actions vers la jeunesse : Student Exchange, Rencontres Internationales de Jeunes
- Les clubs contacts, les comités Inter Pays (CIP).

Les Programmes de la Fondation Rotary :

- Action d'Intérêt Public Mondial avec contrepartie de la Fondation (AIPM)
- Polio plus.
- EGE, Bourses de la Fondation.
- Subventions pour les Volontaires du Rotary.
- Centres d'Etudes pour la Paix et la Résolution des Conflits.

N'oublions pas non plus que le Rotary International siège à l'ONU et collabore avec de grandes organisations internationales comme, entre autres, l'OMS et l'UNESCO ...

Soyons fiers d'appartenir au Rotary, mouvement pour lequel ni race, ni religion, ni sexe ni statut social ne sont des éléments de discrimination....

Ainsi vos clubs seront «plus grands, plus efficaces et plus audacieux.»

Et soyons fiers de fêter le 23 février prochain dans chaque club les 106 ans du Rotary.

Jean Marc TANIQU
Gouverneur District 1650

NOUVELLES

Brigitte DELAHAYE, ancien gouverneur, a été élue Présidente de la CCI de Rennes.

C'est l'exemple même du rôle du Rotarien dans son implication dans la vie de la cité.

Le Président et les membres du club adressent à Brigitte leurs plus vives félicitations.

Notre Gouverneur fait appel à nous :

Chers amis,

Le Centre Rotarien de la Jeunesse qui pilote les Echanges Scolaires d'un an, lance un appel à candidatures pour encadrer les futurs voyages du "Bus Trip" organisés par les Transports CAUSSE, ils manque encore un encadrement pour certains voyages en plus des BAFA, à savoir :

- Bus Trip du 4 au 11 mars - France / Espagne
- Bus Trip Europe du 26 avril au 7 mai avec départ de Lyon.

Les personnes candidates peuvent être Rotariens ou non Rotariens.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir contacter vos relations et vos Responsables Jeunesse de Clubs

Pour toutes candidatures et renseignements, veuillez contacter SVP ,

Madame Chantal CAUSSE au n° de téléphone suivant : 05.65.61.24.16

Comptant sur votre diligence et avec tous mes remerciements.

Jean Marc TANIOIU

ACTION JEUNESSE INTERCLUBS

Salon de l'Etudiant et du Lycéen du 13 au 15 janvier 2011

Pour mémoire, la participation du Rotary au Salon de l'Etudiant et du Lycéen a débuté en 2009, sous la forme d'une action du Club de Rennes Nord avec une participation financière du District. En 2010, l'action était présentée comme une action interclub, Rennes Nord assurait encore l'organisation.

En septembre 2010, chargée par mon président Gérard PAGER, de lancer l'action interclub, j'ai adressé un email demandant confirmation de la participation du Rotary au Salon et quel serait le club organisateur afin de lui transmettre le matériel. En l'absence de réponse, j'ai purement mis le dossier de côté jusqu'à ce que Gérard ne me relance en novembre à la suite de votre réunion de présidents.

Ce retard à l'allumage ne devait pas poser de difficulté puisque l'obstacle majeur aurait pu résider dans le fait qu'il n'y ait plus de stand libre, ce qui n'était pas le cas.

Les améliorations apportées par rapport aux éditions antérieures :

- sous la houlette de Bertrand, les rotariens ont pu se former aux actions Jeunesse afin d'être meilleurs sur le stand (plus au fait des actions, des calendriers de procédure...).
- Deux moyens ont été mis en œuvre :
 - o réunion de formation du 10 janvier ;
 - o une documentation écrite (résultant de la formation).
- les supports de communication étaient obsolètes, ils ont été refaits.
- nous avons réclamé un stand en zone internationale (à côté des écoles étrangères et des organisations proposant des stages et séjours à l'étranger).

Cependant, le succès n'est pas au rendez-vous. ***Il me semble*** que la majorité des rotariens qui ont participé au Salon n'est pas satisfaite, à juste titre : le résultat est loin d'être à la hauteur des efforts entrepris et surtout de notre potentiel. En d'autres termes, nous savons faire beaucoup mieux !

Les raisons de cet échec en demi-teinte :

- le stand était mal placé : malgré nos échanges avec les organisateurs, nous avons encore été placés avec les associations et la *vie étudiante* : entre Ouest-France et les associations de prévention contre l'alcoolisme.
 - ⇒ il faut impérativement obtenir d'être placé ailleurs.
- la communication était insuffisante : nous avons refait des affiches, elles étaient suffisantes en taille et en nombre. Toutefois, d'une part, le stand est mal conçu et il est impossible d'accrocher des panneaux (pas de crochet), ou de coller des affiches (les parois ne sont pas lisses). Les panneaux et les affiches se décollent, le rendu n'est pas propre. Le contenu est à réaménager : tout y figure, mais les opérations à destination des lycéens (ou moins de 18 ans) ne sont pas suffisamment mises en valeur alors qu'ils sont finalement bien plus nombreux sur le salon que les étudiants. Compte tenu de la typologie des visiteurs, la communication doit être axée sur le challenge l'Europe et les Jeunes, et les échanges d'un an. En outre, cette année le calendrier permettait de communiquer sur le concours Jeunesse et Communication, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, le premier tour ayant lieu en janvier.
 - ⇒ Il faut revoir la forme et le contenu des « grands » supports. Des panneaux mobiles, avec leur propre structure...

Nous avons préparé pour la première édition des flyers à remettre aux jeunes. Bien peu avaient été distribués sur deux ans et il n'était plus à jour. Nous n'en avons donc pas préparé pour cette année.

Après un peu plus d'une journée de Salon, et les retours des rotariens, j'ai fabriqué « maison » quelques brochures à remettre aux visiteurs. Ils étaient insuffisants en nombre mais ils ont constitué un petit plus.

⇒ Il faut prévoir de refaire des petits supports à remettre aux visiteurs ET aux établissements de formation ! Ces derniers ont été contactés samedi par des rotariens et leur ont réservés un accueil favorable. Ils constituent donc une cible de communication à prendre en considération.

Malheureusement, il faut décliner les demandes des rotariens visant à avoir une communication plus moderne avec ordinateur et TV pour deux raisons. D'abord notre stand n'est pas équipé de prise électrique. D'autre part, un tel équipement pose des questions de sécurité : qui se charge d'apporter le matériel tous les matins et de le ramener tous les soirs ?

- la raison majeure de ce sentiment mitigé réside dans l'absence de participation des rotariens, je parlerai même de désaffection.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 5 clubs ce qui représente environ 200 rotariens, moins de 15 rotariens sont allés sur le stand ;
- Même les rotariens n'étaient pas motivés ;
- L'action n'a même pas mobilisé les commissions jeunesse de vos clubs. Que ce soit au cours de la préparation du Salon ou lors du Salon, il manquait plusieurs des personnes en charge des bourses, des échanges, des concours Jeunesse... elles ne se sont probablement pas senties impliquées. Cela a pour résultat l'absence de lien entre le Salon et certaines des opérations Jeunesse présentées pendant le Salon. Il faut au contraire qu'il y ait continuité, que le Salon s'inscrive dans ses programmes Jeunesse, il s'agit de la partie communication et mise en valeur des bourses, challenge, concours, échanges... Si au sein du Rotary les responsables des bourses, échanges... ne font pas le lien c'est dommage, le Salon perd de son intérêt.

Christophe était sur le Salon, Bertrand a beaucoup travaillé à sa préparation, ils diront bien mieux que moi la nécessité de la cohérence, pour que le Salon ait des retombées favorables sur les actions qu'ils mènent. Aussi il est dommage que nous n'ayons pas réussi à obtenir la participation à un quelconque moment de tous les responsables des commissions Jeunesse de tous les clubs rennais.

Pour certains rotariens, leur absence peut s'expliquer par les facteurs suivants, ou plus certainement une conjonction de facteurs :

- une erreur dans la manière de donner l'information : la participation au Salon a fait l'objet de communication en novembre et en décembre. Mais début janvier, les rotariens avaient oublié ; Selon des amis-professionnels de la communication, l'effet est connu : les informations données en fin d'année sont oubliées en janvier.
- le Salon se situe-t-il trop près des fêtes de fin d'année ?
- le calendrier du Rotary est trop chargé en début d'année : Salon, EGE, formation de San Diego, SFPE, concours Jeunesse et Communication, Don du Sang... ? Et par expérience, les actions se décident en septembre-octobre, et tout le monde s'active en janvier pour qu'elles soient réalisées avant la fin de l'année rotarienne. Janvier est donc riche en réunion de commissions. Les sollicitations sont donc nombreuses, il faut se répartir et le message est dilué.

Mais je ne crois pas qu'il s'agisse de la seule explication : lorsque j'ai relancé l'information en janvier, plusieurs ont réagi en se mobilisant ou en disant qu'ils avaient oublié ou qu'ils n'avaient pas noté et ne pouvaient se rendre disponible. Mais beaucoup n'ont pas réagi du tout !

Ma fonction de secrétaire m'a habitué à l'absence de réponse, cependant là, le taux de réponse est très faible (moins de 10%) ce qui selon moi manifeste le désintérêt.

Il ne s'agit bien sûr pas de demander des comptes à qui que se soit, chacun participe selon ses possibilités et ses disponibilités, et n'a pas à se justifier.

Il serait dommage toutefois de se borner aux explications ci-dessus pour expliquer la très faible participation et ne pas envisager les autres raisons :

- plusieurs rotariens ont dit qu'ils n'étaient pas motivés par le Salon de l'Etudiant et du Lycéen : soit qu'ils ne voient pas ce qu'ils peuvent apporter aux visiteurs, soit qu'ils sont déjà sollicités dans leur environnement professionnel ;
- plusieurs rotariens doutent de l'efficacité de l'action : quel retour pour le Rotary ? Quel retour pour nos clubs ?

Il est évident que les retours sont extrêmement difficiles à estimer : ils ne sont pas chiffrables sauf à faire faire des sondages avant/après.

Si on ignore ces questions on risque selon moi de poursuivre la participation au Salon, d'engager des frais, de consacrer davantage de temps et d'énergie pour améliorer notre participation, et au final le stand sera effectivement plus beau, mais les rotariens-animateurs n'en seront que plus tristes de voir qu'ils n'ont pas l'appui et les encouragements de leurs propres camarades ! Si la majorité des rotariens n'est pas motivée et pas enthousiaste, le résultat sera toujours décevant.

Bilan financier :

La participation au Salon consiste en :

- la location du stand ;
- l'édition des affiches.

Le budget global pour la participation 2011 devrait se situer aux alentours de 1.750 € TTC environ.

Mes conclusions :

Comme indiqué ci-dessus, la participation au Salon de l'Etudiant et du Lycéen nécessite des améliorations. Refaire les outils de communication – essentiellement des panneaux et des flyers – nécessiterait d'accroître le budget mais sans que cela ne double la participation financière de chaque club. Toutefois, le budget sera toujours trop élevé si le retour n'est pas satisfaisant. La participation au Salon ne doit pas devenir une source de frustration : une poignée de rotariens qui se mobiliserait dans l'indifférence des autres pour un rendu qui ne serait pas à la hauteur de leurs efforts.

Aussi, je crois qu'il faut répondre à une question préalable avant d'envisager quels moyens mettre en œuvre : les rotariens sont-ils intéressés par la poursuite de cette opération ? Sans condamner l'action – loin de là – je suggère qu'avant de se lancer pour une nouvelle participation, on évalue notre envie collective d'y aller.

Et si la réponse est favorable, alors le résultat sera forcément meilleur que cette année puisqu'avec l'expérience nous savons comment améliorer notre communication et insérer notre participation au Salon de l'Etudiant et du Lycéen dans une logique plus vaste de programmes et d'actions en faveur de la jeunesse.

Anne FOUCHE

ASSEMBLEE INTERNATIONALE DU ROTARY A SAN DIEGO

(Californie — U.S.A.)



Cette manifestation a permis aux 532 Gouverneurs Elus pour l'année rotarienne 2011-2012, accompagnés de leurs conjoints, de se rencontrer et de suivre une formation commune et intensive de qualité. Les participants ont pu apprécier, d'une part l'organisation parfaite de cette assemblée réunissant environ 1400 personnes et, d'autre part, la dimension internationale du Rotary

C'est durant ce séjour qu'on réalise bien ce qu'est le Rotary et qu'on apprécie ses véritables valeurs: *le Rotary n'a pas de frontières et les Rotariens n'ont qu'un seul but: « Servir d'abord ».*

Au cours de cette Assemblée Internationale, le Président du Rotary International pour 2011-2012, Kalyan BANERJEE accompagné de son épouse Binota, a dévoilé : le thème de son année : *« Puisez en vous pour embrasser l'humanité »*, le magnifique logo correspondant et la couleur des vestes des Gouverneurs 2011-2012 qui sera grise

Lors d'une émouvante cérémonie, chaque Gouverneur, accompagné de son conjoint, a été accueilli par le Président Kalyan BANERJEE et son épouse. C'était le moment où les Gouverneurs recevaient leur véritable mission de représentants du Président du Ri au sein de leurs divers Districts

Sur la photo, on voit le Président Kalyan BANERJEE et son épouse Binota accueillant notre futur Gouverneur du District 1650 e Bretagne/Mayenne », Jacques DAGUZAN et son épouse Michèle

**PREVISIONS DE PRESENCE AUX DÎNERS
2010-2011**

NOM DU ROTARIEN :

Sera présent...

FEVRIER 2011

Jeudi 10 février	19 h 30	Dîner de camaraderie	Membre	OUI	NON
Jeudi 24 février	19 h 30	Dîner mixte Conf. de E. CHOUINARD	Membre	OUI	NON
			Conjoint	OUI	NON

MARS 2011

Jeudi 10 mars	19 h 30	Dîner de camaraderie	Membre	OUI	NON
Jeudi 24 mars	19 h 30	Dîner de camaraderie	Membre	OUI	NON

N'oubliez pas d'envoyer vos prévisions de présence aux repas à :

Jean-Pierre NEIVA

06 26 71 46 68

Ou par E-mail : jeanguy.fontaine@numericable.fr